

CONDITIONS D'ANNULATION/REMBOURSEMENT VACANCES D'ÉTÉ 2024

ANNULATIONS	EN LIGNE * Dans votre Espace famille	PAR MAIL ou à l'ACCUEIL de la DEA	SÉJOUR NON REMBOURSABLE
JUILLET Modules 1, 2, 3, 4	Du 27/05 Au 04/06/24	Du 05/06 Au 16/06/24	A PARTIR DU 17/06/24
AOUT Modules 5, 6, 7	Du 30/05 Au 04/06/24	Du 05/06 Au 30/06/24	A PARTIR DU 01/07/24

Conditions d'annulation :

> **Du 27/05 au 04/06/24** → directement sur votre espace en ligne.

*Pour les personnes non munies d'internet : se présenter à l'accueil de la DEA, aux horaires habituels, du 27/05 au 04/06 (Juillet) et du 30/05 au 04/06 (Aout).

> **À compter du 05/06/24 :**

Toute annulation doit être effectuée par écrit :

→ par mail à enfance.education@ville-frejus.fr.

→ par courrier à l'accueil de la Direction de l'Enfance et Accueil Famille

Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone.

Les délais d'annulation sont disponibles dans le tableau ci-dessus.

> **Toute inscription confirmée à compter du 17/06 pour juillet et 01/07 pour Aout sera considérée définitive, sans annulation ni remboursement.**

> En cas d'absence pour maladie de l'enfant au-delà de deux jours consécutifs :

Le remboursement s'effectue sur présentation d'un certificat médical remis dans les **3 jours à partir du début de l'absence**. Une carence de deux jours ouvrés consécutifs est appliquée.

Conditions de remboursement :

> En cas **d'annulation remboursable**, la demande écrite doit être assortie d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Le délai de traitement des remboursements est d'environ 3 mois.

Les sommes remboursées sont créditées par le Trésor Public **à partir d'un montant minimum de 15€** sur le compte de la famille.

> Les montants versés en CESU (enfant de moins de 6 ans) et chèques vacances ne sont pas remboursables.